

Flash Economie

7 mai 2020 - 554

France : arrêtons la démagogie sur le partage des revenus

La crise du coronavirus fait apparaître beaucoup de positions démagogiques sur le partage des revenus en France, l'idée générale étant que le soutien de l'Etat à l'économie doit être conditionné à une modification forte du partage des revenus.

Mais il faut rappeler qu'en France (à la différence de ce qu'on observe dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE) :

- les salaires réels augmentent régulièrement plus vite que la productivité du travail, il n'y a donc pas d'anomalie à corriger dans le partage macroéconomique des revenus ;
- le chômage est essentiellement un chômage des peu qualifiés, et la sensibilité de l'emploi peu qualifié à son coût est forte ;
- les dividendes versés représentent une rémunération qui ne paraît pas exagérée du capital investi ;
- il n'y a aucune évidence empirique que la distribution de dividendes a affaibli les salaires ou l'investissement.

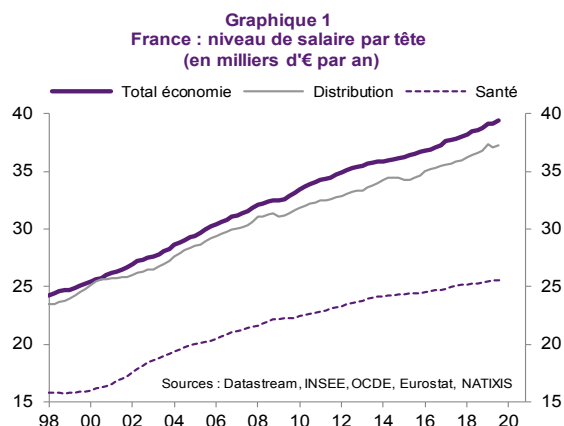
Les bases pour une modification majeure du partage des revenus apparaissent donc être très faibles.

Patrick Artus
Tel. (33 1) 58 55 15 00
patrick.artus@natixis.com
 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

www.research.natixis.com

Le partage des revenus en France après la crise du coronavirus

La crise du coronavirus a révélé des **anomalies en ce qui concerne les niveaux de salaires de certaines catégories de salariés**, où effectivement les salaires sont anormalement faibles (santé, **graphique 1**, éducation, avec un salaire des enseignants en milieu de carrière 22% plus bas que dans l'ensemble de l'OCDE ; transport, agro-alimentaire, distribution, sécurité...).



Mais on a aussi vu se multiplier des propositions au niveau macroéconomique : hausse généralisée des salaires, hausse forte du salaire minimum, baisse des dividendes, suppression des dividendes dans les entreprises qui n'augmentent pas les salaires...

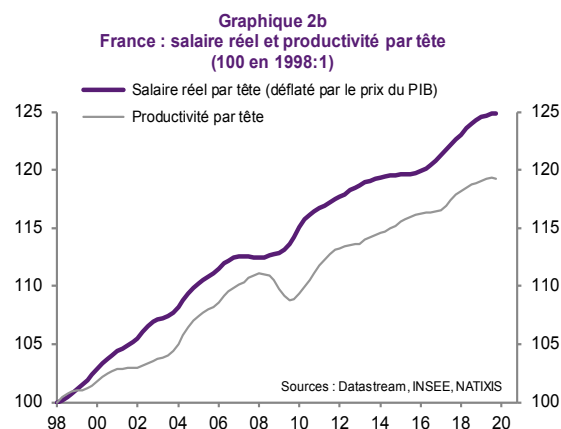
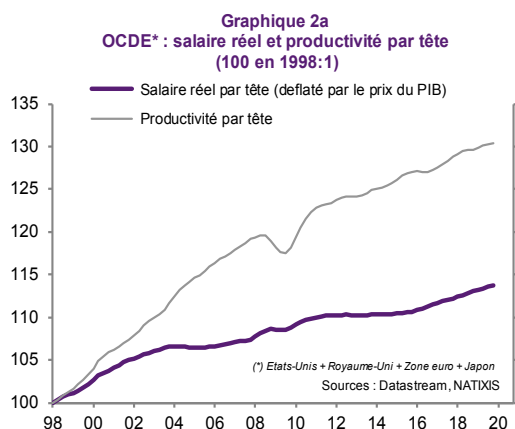
Pour que ce débat sur le partage des revenus ne devienne pas simplement démagogique en France, il faut rappeler certains faits sur le partage des revenus.

Quatre observations concernant le partage des revenus en France

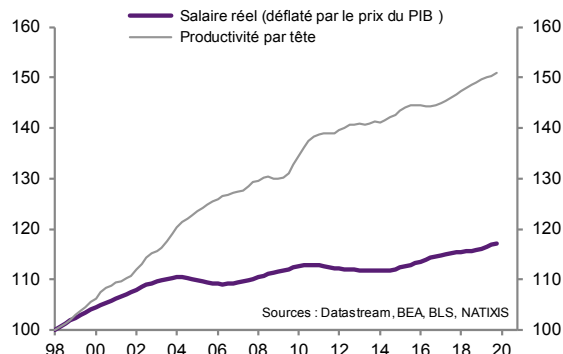
1. Il n'y a pas d'anomalie dans le partage macroéconomique des revenus en France

Alors que le partage des revenus s'est déformé au détriment des salariés dans l'ensemble de l'OCDE (**graphique 2a**), **il s'est déformé légèrement en faveur des salariés en France** (**graphique 2b** ; le salaire réel a augmenté plus vite en France que la productivité du travail).

Il faut donc éviter le piège qui consiste à commenter le partage des revenus en France en ayant à l'esprit la situation de l'ensemble de l'OCDE ou celle des Etats-Unis (**graphique 2c**).



Graphique 2c
Etats-Unis : salaire réel et productivité par tête
(100 en 1998:1)

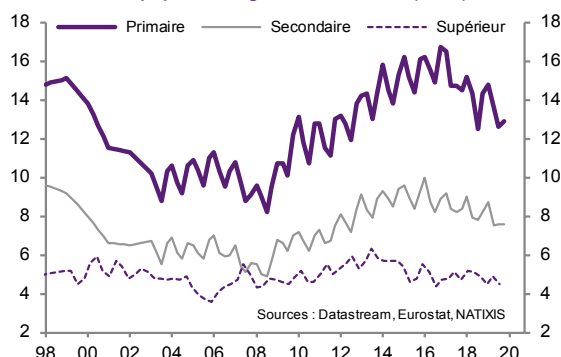


2. Sensibilité de l'emploi peu qualifié au coût du travail peu qualifié

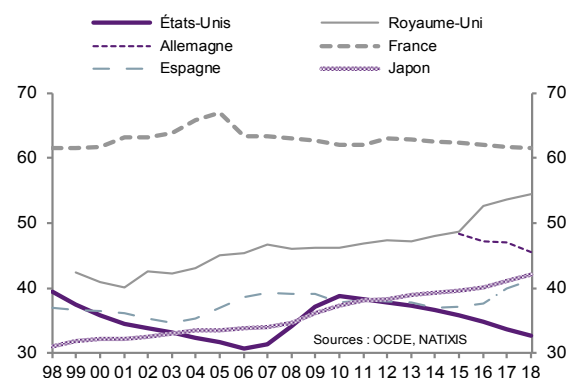
Le chômage est en France essentiellement **un chômage des peu qualifiés (graphique 3a), et toutes les études montrent une forte sensibilité de l'emploi peu qualifié au coût du travail peu qualifié.**

Accroître le salaire minimum (le SMIC) qui est déjà élevé par rapport au salaire médian en France (graphique 3b) est donc une mauvaise idée car cette hausse détruirait beaucoup d'emplois peu qualifiés, et il faut privilégier d'autres méthodes pour accroître les plus bas revenus : transferts publics (RSA, prime d'activité), baisses d'impôts...

Graphique 3a
France : taux de chômage par niveau d'éducation
de la population âgée de 25 à 64 ans (en %)



Graphique 3b
Salaire minimum (en % du salaire médian)



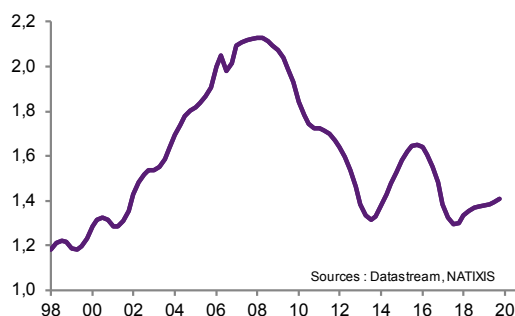
3. Les dividendes n'apportent pas une rémunération anormale du capital investi

On entend proposer de baisser voire de supprimer les dividendes ; ceci sous-entend que le niveau des dividendes est anormalement élevé par rapport au capital investi. Est-ce le cas ?

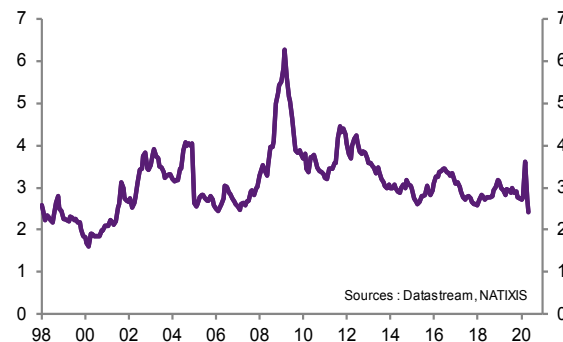
Nous regardons :

- **les dividendes versés par les entreprises non financières par rapport à leur capital (graphique 4a) ;**
- **le taux de dividendes en Bourse (graphique 4b : les dividendes rapportés à la capitalisation boursière des entreprises).**

Graphique 4a
France : dividendes versés par les entreprises non financières
(en % du capital net valeur hors logement)



Graphique 4b
France : taux de dividende (en %)



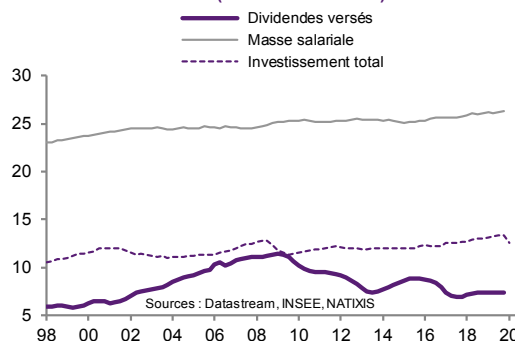
Dans les deux cas, on voit **une rémunération du capital pour l'actionnaire apportée par les dividendes (1.5 à 3%) qui ne paraît pas anormalement élevée.**

4. On ne voit pas que la distribution de dividendes en France ait réduit les salaires ou l'investissement des entreprises

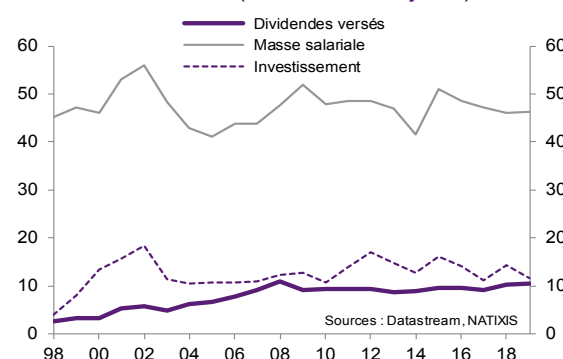
Le **graphique 5a** compare en ce qui concerne **les activités en France des entreprises non financières, les dividendes versés, la masse salariale et l'investissement.**

Le **graphique 5b** fait la même comparaison en ce qui concerne **les activités mondiales des entreprises du CAC40.**

Graphique 5a
France : dividendes versés, masse salariale et investissement total des entreprises non financières
(en % du PIB valeur)



Graphique 5b
CAC 40 : dividendes versés, masse salariale et investissement (en % de la valeur ajoutée)



On voit dans les deux cas **l'absence d'évidence que la hausse des dividendes ait conduit à une baisse des salaires ou de l'investissement.**

Synthèse : éviter la démagogie dans ce débat

Les rémunérations de plusieurs professions (santé, éducation, distribution...) sont anormalement faibles. Mais ce débat sur le partage des revenus ne doit pas être démagogique : il n'y a pas d'évidence en France que le partage macroéconomique des revenus soit défavorable aux salariés, que les dividendes versés soient anormalement élevés ou aient réduit les salaires ou l'investissement, que le salaire minimum puisse être augmenté sans dommages pour l'emploi peu qualifié.